
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU KOUILOU
ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 9 avril 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 9 avril 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Laurent NGOUBA LENGANGUE, assurant l'intérim de Mme la Directrice Interdépartementale.

La réunion a été essentiellement consacrée aux préoccupations présentées par les adhérents d'UNICONGO.

▪ **Des préoccupations des adhérents d'UNICONGO**

Messieurs Roberto DI GLERIA, Directeur Général de la Société ELECTRA, Vice-Président de la Fédération du Commerce d'UNICONGO et Gil DE MOURA, des Etablissements GUENIN, Secrétaire de la Fédération du Commerce d'UNICONGO avaient été mandaté par les importateurs adhérents de ladite Union patronale et interprofessionnelle pour faire part d'un certain nombre de préoccupations.

Monsieur DI GLERIA a tenu à rappeler au préalable le soutien des adhérents d'UNICONGO aux mesures prises par les pouvoirs publics visant la modernisation de l'économie congolaise.

Les préoccupations évoquées concernent notamment :

○ **Le fonctionnement de la Cellule scanner**

Après le démarrage des activités de la Cellule scanner, les constats suivants ont été faits :

- préparation insuffisante des conditions de lancement des activités de la Cellule scanner ;

- délais excessifs requis pour le traitement d'un conteneur considéré suspect (dépotage y compris) ;
- risque d'engorgement du site scanner ;
- conditions inadéquates de dépotage (plate-forme non sécurisée contre les intempéries) ;
- frais supplémentaires occasionnés par l'attente du scannage (surestaries) ;
- scannage d'un conteneur de produits pharmaceutiques (non soumis à l'inspection avant embarquement) ;

○ **Le fonctionnement de CONGO TERMINAL**

Monsieur DI GLERIA a déploré l'absence des représentants de CONGO TERMINAL à la Journée des partenaires.

Monsieur DE MOURA a souligné l'ampleur des difficultés occasionnées par le fonctionnement de CONGO TERMINAL :

- logistique insuffisante, l'engorgement du site scanner étant dû essentiellement au manque de moyens logistiques de CONGO TERMINAL ;
- retards dans le dédouanement entraînant des frais supplémentaires à hauteur de 150.000 F CFA/jour/conteneur ou plus (magasinage, surestaries, coûts d'énergie pour les produits réfrigérés ou congelés).

○ **Le retard dans le dédouanement des marchandises**

Monsieur DI GLERIA a cité en exemple le retard considérable enregistré pour le dédouanement d'un conteneur de produits pharmaceutiques, ayant occasionné une pénurie de solutés dans les pharmacies de la place.

○ **Les difficultés concernant les marchandises en libre pratique**

Les adhérents d'UNICONGO souhaiteraient savoir quels sont les documents douaniers qui doivent accompagner les marchandises en libre pratique, dédouanées à Pointe-Noire et acheminées sur Brazzaville, en vue de la consommation sur place ou de la réexportation vers la République Démocratique du Congo. Ceci afin d'éviter des contrôles excessifs, voire des amendes au niveau de la Direction Départementale des Douanes de Brazzaville.

○ **La non application des dispositions de la Note de Service N° 435 concernant les sociétés agréées**

On déplore la cotation au circuit rouge des déclarations souscrites pour le compte de sociétés agréées, censées être cotées au circuit vert.

- **Les frais occasionnés en raison de l'impossibilité de contrôle documentaire et physique par COTECNA du poisson chargé en haute mer**

Monsieur DE MOURA des Etablissements GUENIN a évoqué les frais à hauteur de 4 millions de francs CFA par navire occasionnés par l'impossibilité de contrôle documentaire et physique par COTECNA du poisson chargé en haute mer, des navires de pêche, sur les navires transporteurs.

Il a souhaité que l'inspection physique du poisson ait lieu à destination, pour éviter la concurrence déloyale pratiquée par certains importateurs.

- **La réception par COTECNA des manifestes au départ des navires et par voie électronique**

La réception par COTECNA des manifestes au départ des navires et par voie électronique permettrait à cette Société d'inspection de connaître la totalité des marchandises embarquées, ainsi que leurs destinataires et de vérifier que toutes les DPI ont bien été souscrites. Sans l'élément clé qui est le manifeste, COTECNA ne peut pas effectuer les contrôles de façon complète (Cf. lettre n° CB/UNI/005-10 du 2 février 2010 adressée à Monsieur le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public).

Les adhérents d'UNICONGO estiment que la transmission électronique de l'ensemble des manifestes à COTECNA pourrait contraindre tous les importateurs à se soumettre aux dispositions réglementaires relatives à l'inspection des marchandises avant embarquement.

- **Les dangers des contrefaçons**

Monsieur DE MOURA a évoqué les multiples dangers pour les consommateurs des contrefaçons (notamment les câbles électriques, les médicaments, etc.). Il a souhaité que la Douane et UNICONGO unissent leurs efforts dans la lutte contre ce véritable fléau.

Monsieur DI GLERIA a informé les participants qu'un espace sécurité relatif aux contrefaçons a été créé sur le site web d'UNICONGO www.unicongo.org.

Pour conclure, Messieurs DI GLERIA et DE MOURA ont souligné que les adhérents d'UNICONGO souhaitent des réponses et des solutions rapides aux préoccupations évoquées. En attendant, UNICONGO a mis en place des groupes de travail pour réfléchir aux mesures susceptibles d'apporter des solutions aux difficultés actuelles. Ces groupes de travail sont prêts à apporter leur concours à l'administration des douanes et aux autres intervenants de la chaîne logistique portuaire.

- **Des réponses apportées par la Douane et COTECNA**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a remercié les représentants d'UNICONGO pour leur intervention, soulignant la pertinence des problèmes évoqués. Il leur a demandé qu'une synthèse écrite des préoccupations soit transmise à la Direction Interdépartementale.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a fait observer que des difficultés sont inhérentes au démarrage de toute nouvelle activité.

Le Colonel Fidèle MANDA a souhaité avoir des précisions sur le conteneur de produits pharmaceutiques dont le dédouanement aurait subi un grand retard. Pour les marchandises en libre pratique acheminées sur Brazzaville, il a suggéré que les importateurs prennent contact avec la Direction Départementale des Douanes de Brazzaville et avec la Direction Générale des Douanes.

Le Colonel Célestine ESSENDE, Responsable de la Cellule scanner a rassuré les partenaires que le dépotage à l'air libre ne s'effectue pas en cas de pluie. Elle a souhaité que les représentants des transitaires soient présents sur le site scanner afin que les opérations se déroulent avec un maximum de célérité.

Monsieur Youssouf MONDOHA, Directeur adjoint de COTECNA, a souhaité que le débat soit moins passionné et a répondu à certaines préoccupations, en précisant que :

- les médicaments ne sont pas soumis à l'inspection par COTECNA ;
- les autorités sont sensibles à la sécurisation des conditions de dépotage des marchandises soumises au scannage, qui sera effectué dans la nouvelle zone logistique, lorsque les travaux d'aménagement auront été finalisés ;
- les retards enregistrés dans le dédouanement de certains conteneurs soumis au scannage ne sont pas imputables aux opérations liées au scannage ;
- il a été constaté que certains opérateurs économiques occasionnent eux-mêmes des retards ;
- éviter l'engorgement du site scanner constitue une préoccupation pour COTECNA et la Douane ;
- considérer que le lancement des activités de la cellule scanner a été insuffisamment préparé constitue un verdict trop sévère au regard du travail abattu depuis plus d'une année ;
- COTECNA a la maîtrise de la technologie de scannage, ayant participé depuis plus d'une décennie à l'installation et à l'utilisation de scanners dans plus de dix pays d'Afrique ;
- concernant le poisson importé, COTECNA a mis en place une procédure de contrôle documentaire et d'inspection physique par échantillonnage.

- **De l'organisation d'une vente aux enchères publiques**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les participants de l'organisation au Dépôt Central Douane de Pointe-Noire d'une vente aux enchères publiques le

samedi 10 avril 2010. Les marchandises concernées sont celles constituées en dépôt d'office et qui n'ont pas été déclarées dans le délai réglementaire de trois mois à dater de leur inscription au registre de dépôt.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 10H00.

**P. La Directrice Interdépartementale
des Douanes et Droits Indirects,
P.O. Le Chef des Services Généraux,**

Laurent NGOUBA LENGANGUE